

# Délibération du Conseil municipal

## Du 31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 077-217702570-20260331-DEL06\_2026-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame MOUSSI-LE GUILLOU Cindy, Maire.
<b>En exercice : 27</b> <b>Présents : 24</b> <b>Votants : 27</b>	<p><u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – Mme Carole PEREZ – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – Mme Françoise JOB.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : M. Christophe DE MARCO donne pouvoir à M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD donne pouvoir à M. Maxence GILLE.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p><u>Absents</u> :</p>
	Mme Brigitte DA SILVA a été élue secrétaire de séance.
<b>N° de délibération :</b>	06-2026
<b>Objet :</b>	Modalités de constitution des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est appelée à prendre des décisions relatives à la passation des marchés dont le montant dépasse un seuil fixé par décret. Ainsi procède-t-elle notamment à l'élimination des offres inappropriées, au classement des offres, au choix de l'offre économiquement la plus intéressante.

Elle émet aussi des avis sur la passation des avenants supérieurs à 5 % du montant initial d'un marché.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, la CAO est ainsi composée :

Président : Mme. le Maire (ou son représentant),

5 membres élus au sein du Conseil municipal,

Et des membres à voix consultatives (techniciens, DDGCCRF, Receveur).

Les 5 membres élus le sont sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes doivent comporter autant de suppléants que de titulaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte les modalités de dépôt de listes, lesquelles peuvent être incomplètes. La date limite de dépôt ou réception en Mairie des listes est le 3 avril 2026 à 12 heures.

---

Fait à Lizy sur Ourcq, le 31/03/2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,  
Cindy MOUSSI-LE GUILLOU



La secrétaire de séance,  
Brigitte DA SILVA

